

## DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04/09/2018

## Séance du lundi 24 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le dix-sept septembre, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal SIMONNOT, Maire.

Présents : Pascal Simonnot ; Nathalie Arrigoni ; Jérôme Ménard ; Estrela Dezert ; Yannick Foucher ; Ghislaine Argentin; Delphine Badlou; Bernard Lachenait; Marc Boscher; Géraldine Allain; Régis Bilger; Danièle Mathiez.

Absents excusés : Patrick Jauneau donne pouvoir à Pascal Simonnot ; Véronique Rovella donne pouvoir à Régis Bilger; Xavier Dessenne donne pouvoir à Estrela Dezert.

Mme Delphine Badlou est élue secrétaire de séance.

## Approbation de l'Agenda 21 « Notre Village Terre d'Avenir », Programme 2 (2018-2021)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 12 décembre 2011, portant sur l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 21 local « Notre Village, Terre d'Avenir ».

L'obtention du label a été effective en 2013.

Suite à l'évaluation effectuée le 26 janvier 2017 par l'Association Nationale Notre Village et aux différentes réunions de comité pilotage, M. le Maire présente au Conseil Municipal la Charte « Notre Village Terre d'Avenir », Programme 2 et la soumet au vote.

Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie:

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réunion publique qui s'est tenue à la Salle des fêtes, rue de Verdun à Moigny-sur-Ecole, le mardi 18 septembre 2018 à 20 h 30,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Charte « Notre Village Terre d'Avenir », Programme 2.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture Publication ou notification le 2 6 SEP

Pour extrait conforme,